

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023

Convocation en date du 4 octobre 2023,
Nombre de délégués en exercice : 37

N° D2023037
Objet : Décision modificative
01/23

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROUSSE

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	28
Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX – Bernard BIENVENU -
Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Mireille MORNAY - Bernard
PERRET – Jean Luc ROUX – Jean Marc THEVENET
CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – Elisabeth LAROCHE
Vincent MANCUSO – Max ORSET

CCD : Jean François JANNET

3CM : Jean Philippe FAVROT

CCBS : Jean Jacques BESSON - Philippe PLENARD

RAPC : Frédéric MONGHAL – Antoine BAUTAIN

Excusés remplacés par le suppléant :

HBA : Alain AUBOEUF remplacé par Laurent COMTET

Excusés ayant donnés procuration :

CCPA : André MOINGEON pouvoir à Yves CRISTIN

CCD : Gérard BRANCHY pouvoir à Jean François JANNET

CCMP : Josiane BOUVIER pouvoir à Bernard PERRET - Claude
CHARTON pouvoir à Guy ANTOINET - Christine FRANCOIS
pouvoir à Jean Luc ROUX

3CM : Philippe GUILLOT-VIGNOT pouvoir à Jean Philippe
FAVROT – Andrée RACCURT pouvoir à Hélène BROUSSE

Excusés :

CA3B : Patrick BOUVARD – Jonathan GINDRE – Thierry
PALLEGOIX - Benjamin RAQUIN

CCD : Audrey CHEVALIER – Sonia PERI

CCV : Guy DUPUIT

Absents :

CCPA : Gilbert BOUCHON - Frédéric TOSEL

Monsieur Bernard Perret, Vice-président finances explique :

En fonctionnement, des dépenses supplémentaires sont à prévoir sur le chapitre 66, charges financières. Le taux de certains emprunts d'Organom est indexé sur le taux du livret A. Celui-ci était de 2% au 1^{er} janvier 2023 et est de 3% depuis le 1^{er} février 2023. Les intérêts liés à ces emprunts sont supérieurs à ce qui a été prévu au BP. D'autre part aucun montant n'avait été prévu pour les ICNE.

En investissement, des mouvements entre les différentes opérations sont à prévoir. Certains travaux sont décalés dans le temps et d'autres besoins sont apparus.

Notamment, afin de limiter les nuisances auprès des riverains, des travaux de plantations d'arbres sont à prévoir à proximité de l'usine Ovade dans l'axe du quartier Belfin du pôle de traitement et valorisation de La Tienne.

Il est également prévu la reprise en régie des travaux de couvertures provisoires hebdomadaires des casiers. Pour cela, l'achat d'une remorque est nécessaire.

Les travaux de couverture des casiers 1 et 3 sont reportés en 2025.

Les travaux sur l'aménagement du casier 6 seront inférieurs à ce qui était budgété mais des travaux supplémentaires sont nécessaires au niveau des bassins. En effet lors de la consultation, il était prévu pour le pompage des bassins à lixiviat des pompes sur radeau car cette solution est économiquement moins chère que des stations de pompage et plus facile à mettre en œuvre. Il est apparu au moment des travaux que ce dispositif était très difficile à mettre en œuvre pour les opérations d'entretien, maintenance et remplacement par les services techniques d'ORGANOM. Il a donc été demandé à l'entreprise MITHIEUX TP titulaire du lot n°1 de revoir sa proposition et de regarder s'il pouvait être mis en place une station de pompage (au nombre de 2 : une par bassin) ou tout dispositif qui permette de sécuriser l'accès aux pompes, leur entretien et leur maintenance. Pour cela, il est nécessaire de prévoir un complément à l'opération n°121 de 350 K€ (une station de pompage tout équipée coûte environ 100 K€) ».

Enfin, la salle du comité n'est pas très fonctionnelle. Il y a lieu d'entreprendre quelques travaux et de l'équiper en mobilier et matériels technologiques plus adaptés.

Il y a ainsi lieu de procéder à la décision modificative 1/2023 telle que présentée dans le tableau ci-dessous.

Fonctionnement - Dépenses				
Chap 66		BP	DM	TO
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 135 000,00	5 500,00	1 140 500,00
66112	ICNE	0,00	10 000,00	10 000,00
023	Vir à la section d'invest	4 255 199,55	-904 500,00	3 350 699,55
TOTAL			-889 000,00	
Investissement - Dépenses				
1641		3 408 000,00	-15 500,00	3 392 500,00
2121	Plantation d'arbres	0,00	40 000,00	40 000,00

2158	Remorque	0,00	60 000,00	60 000,00
2315-162	Travaux lagune	33 183,44	5 000,00	38 183,44
2315-108	Couverture casier 1	227 876,61	-190 000,00	37 876,61
2315-136	Couverture casier 3	849 596,61	-800 000,00	49 596,61
2315-156	Aménagement casier 6	2 763 602,44	-400 000,00	2 363 602,44
2315-121	Création des bassins de stockage et pré-traitement lixiviat	630 612,44	350 000,00	980 612,44
2313-165	Aménagement salle du Comité	0,00	10 000,00	10 000,00
21838-165		0,00	10 000,00	10 000,00
21848-165		0,00	26 000,00	26 000,00
TOTAL			-904 500,00	
Investissement - Recettes				
21	Virement de la section de fonctionnement	4 255 199,55	-904 500,00	3 350 699,55
TOTAL			-904 500,00	

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57

Vu la délibération n°D2022031 du 5 juillet 2022 relatif à l'adoption de la nomenclature M.57 au 1^{er} janvier 2023;

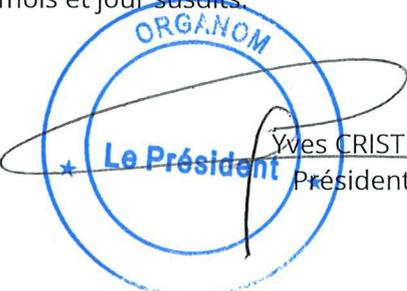
Vu la délibération n°D2023003 du 31 janvier 2023 relatif au règlement budgétaire et financier

Vu la délibération n°D2023021 du 14 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023

Le Comité syndical,
 Oui l'exposé du rapporteur,
 Après en avoir délibéré,
 A l'unanimité,

ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 telle que détaillée ci-dessus
AUTORISE le Président à signer et intervenir

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.


 Yves CRISTIN
 Président